

# Article de Pascal Boniface publié dans le journal « La Croix »

Une campagne de boycottage des produits israéliens a été lancée en France comme dans d'autres pays européens par des associations de solidarité avec la Palestine. Des organismes pro-israéliens ont déposé une plainte pour incitation à la haine raciale contre des personnalités soutenant cette campagne, dont la sénatrice écologiste Alima Boumediene-Thiery et l'ambassadeur Stéphane Hessel, ancien résistant et déporté en Allemagne et qui fut l'un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le tribunal les a relaxés pour vice de forme, mais le dépôt de la plainte a créé un vif émoi en France, puisqu'il assimilait la campagne de boycottage des produits israéliens à une forme d'antisémitisme. Cette campagne n'est pas un danger économique pour Israël, ayant peu d'impact sur son commerce extérieur. C'est par contre une menace politique et symbolique. Tout d'abord parce qu'elle concerne des citoyens qui se mobilisent et dont l'action a un impact sur l'opinion publique. Mais surtout parce qu'elle implique une comparaison avec le boycottage des produits sud-africains au temps de l'apartheid.

Brandir l'accusation d'antisémitisme contre ceux qui critiquent le gouvernement israélien est une méthode ancienne et répandue. Elle a été très efficace, car l'accusation d'antisémitisme est infamante, surtout en Europe occidentale où le sentiment de culpabilité par rapport aux multiples massacres antisémites du passé, notamment le génocide nazi, est très fort.

Tous les sondages le confirment, les formes les plus vives de

racisme concernant aujourd'hui les musulmans. Mais, disent certains, l'antisémitisme se réfugie désormais derrière la critique d'Israël. Il y a une assimilation faite entre antisémitisme, antisionisme et critique de la politique du gouvernement israélien. Ce sont pourtant des notions tout à fait différentes. La confusion qui est opérée à leur égard n'est pas innocente, elle vise à protéger le gouvernement israélien.

Il ne viendrait à personne l'idée d'accuser de racisme quelqu'un qui critiquerait le gouvernement américain, russe, chinois ou autre. S'élever contre la politique étrangère de George Bush par exemple en condamnant la guerre d'Irak, s'inquiéter de la situation des droits de l'homme en Chine ou du sort des Tchétchènes en Russie ne conduit pas à être accusé de racisme antiaméricain, antichinois ou antirusse.

Si quelqu'un vient à critiquer l'action de Nicolas Sarkozy, on ne lui reprochera pas immédiatement de verser dans la francophobie. Il y a bien une spécificité israélienne en la matière. On confond très souvent à dessein l'opposition à la politique d'un gouvernement, la critique légitime qui peut en être faite, et une opposition à l'existence même de l'État ou une haine raciale contre son peuple.

Si critiquer l'action du gouvernement d'Israël est assimilable à de l'antisémitisme, alors il faut en conclure que de nombreux opposants israéliens et la plupart des organisations de défense de droits de l'homme de ce pays qui le font au quotidien sont antisémites et antisionistes. Ce n'est bien sûr pas le cas et c'est d'ailleurs très souvent au nom de l'idée même qu'ils se font du sionisme que ces organisations critiquent leur gouvernement.

De même, antisémitisme et antisionisme ne sont pas assimilables. L'antisionisme est l'opposition à l'existence de l'État d'Israël. Certes, il peut y avoir des antisémites qui sont également antisionistes, leur haine des juifs les conduit

à refuser qu'ils puissent disposer d'un État. Mais il peut également y avoir des juifs qui sont antisionistes, soit parce qu'ils sont très à gauche (tradition du Bund) et estiment que les juifs doivent mener un combat politique dans leur pays d'origine, soit au contraire parce qu'ils sont très religieux et pensent que c'est offenser Dieu que de vouloir donner un État aux juifs. Ils refusent l'idée de l'État d'Israël au nom de la Torah.

Brandir l'accusation d'antisémitisme dès qu'on critique le gouvernement israélien est une stratégie pour garantir une impunité à ce dernier. Confondre volontairement antisémitisme, antisionisme et critique de l'action du gouvernement israélien est malhonnête intellectuellement et conduit à privilégier la défense de ce dernier au détriment de la lutte contre l'antisémitisme.

<http://www.iris-france.org/informez-vous/tribune.php?numero=52>

---

## **Le Syndicat de la Magistrature dénonce la criminalisation du Boycott**

On a les victoires qu'on peut : Michèle Alliot-Marie a, il y a quelques mois, par une simple circulaire, commis un attentat juridique d'une rare violence contre l'un des moyens les plus anciens et les plus efficaces de la contestation des États par les sociétés civiles, à savoir le boycott. Le 12 février, la Chancellerie a eu cette idée extraordinaire selon laquelle tout appel au boycott des produits d'un pays n'était qu'une *«provocation publique à la discrimination envers une nation»*, punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Le

ministère demande aux procureurs de la République d'assurer une répression «*ferme et cohérente*» de ces agissements.

Soyons justes : la paternité de cette brillante initiative revient au procureur général de Paris qui avait, dans son rapport de politique pénale 2009, suggéré que «*les faits de boycott ou de provocation au boycott peuvent s'analyser, selon les espèces, soit en une provocation à la discrimination, soit en une discrimination ayant pour effet d'entraver l'exercice d'une activité économique*». On peut rappeler les actions de ce type dans l'histoire : boycott du Royaume-Uni en 1930 initié par Gandhi contre la colonisation, boycott de l'Afrique du Sud dans les années 70 par les militants antiapartheid, boycott, à la même époque, par la communauté homosexuelle américaine d'une marque de bière qui refusait d'embaucher les gays ou, plus récemment, boycott des produits chinois par les soutiens de la cause tibétaine et des produits israéliens par les militants palestiniens... Pour l'ex-garde des Sceaux, il ne s'agit pas là d'entreprises de protestation et d'émancipation, souhaitables en démocratie, mais d'associations de malfaiteurs en vue d'attenter à la bonne marche du commerce, donc du monde.

La notion de discrimination ne peut s'entendre que d'une différence de traitement n'obéissant à aucun but légitime. Une action collective qui viserait à ne pas consommer de produits d'une entreprise parce qu'elle licencie ou délocalise sa production, ou d'un Etat parce qu'il maltraite ses minorités ne peut être qualifiée de discriminatoire, sauf à ôter aux consommateurs leur seul pouvoir, celui de ne pas de consommer n'importe quoi et n'importe comment. Que l'on se rassure : les Etats qui décideraient d'imposer un embargo à un pays étranger n'encourront pas les foudres de la loi pénale...

L'instrumentalisation d'un texte qui visait à combattre le racisme, le nationalisme et le sexisme est inadmissible, surtout lorsqu'elle vise à faire taire l'engagement citoyen. La circulaire en question, qui a su convaincre au moins un


tribunal, constitue donc, pour la société civile, une régression d'une ampleur peu commune. Cette provocation s'est pour l'instant heurtée à un mur de silence. La pénalisation de la contestation est toujours une mauvaise nouvelle pour la démocratie. L'absence de contestation de la pénalisation, lorsque celle-ci ne répond à aucun autre objectif que celui de museler les peuples, n'en est pas une meilleure.

<http://www.liberation.fr/politiques/01012303092-il-est-desormais-interdit-de-boycotter>

---

# Lettre d'info n°2 – 17 novembre 2010

Vous voulez vous abonner à la newsletter ? c'est en bas à droite de cette page

17 novembre 2010 – n°2	
<p style="text-align: center;"></p> <p>Le Tribunal de Pontoise a prononcé ce 14 octobre la nullité de la procédure qui touchait Alima Boumédiène-Thiery et Omar Slaouti. Cette bonne nouvelle pointe les nombreuses incohérences et irrégularités tant dans la plainte du BNCVA que dans la procédure menée par le procureur. Néanmoins, nous attendons toujours que la justice française se prononce sur le fond, c'est-à-dire sur la politique israélienne qui viole chaque jour le droit international, et sur l'illégalité des produits que nous boycottons.</p> <p>Sakina Arnaud, condamnée en première instance à Bordeaux, a vu cette condamnation confirmée le 22 octobre. Sakina se pourvoit en cassation et pourra bien sûr compter sur notre soutien à tous.</p> <p>Les prochains procès auront lieu le 29 novembre à Mulhouse puis le 24 janvier à Perpignan, où comparaitront respectivement 12 et 3 militants de la Campagne.</p> <p>La mobilisation doit s'amplifier pour montrer notre détermination à poursuivre la lutte contre l'impunité d'Israël et pour l'application du Droit. Plus que jamais : Boycott, Désinvestissement, Sanctions !</p> <p style="text-align: center;"><i>L'équipe d'animation de la campagne BDS France</i></p>	

## ■ Les succès de la Campagne.....

### Veolia vend ses parts du tramway de Jérusalem

Veolia a été une cible de la campagne internationale à direction palestinienne BDS à cause de son implication dans la construction d'un tramway qui dessert un territoire illégalement occupé par Israël depuis 1967. La vente par Veolia de ses parts dans le Jerusalem Light Rail, à la coopérative de transport israélienne Egged représente une victoire substantielle pour la campagne BDS. D'après l'accord, Veolia recevra environ 9 millions d'euros pour ses parts, une somme minuscule comparée aux presque 5 milliards d'euros de contrats que Veolia a perdus autour du monde à cause du mouvement BDS ces deux dernières années. Même si elle ne l'admettra pas publiquement, c'est sans doute pour cette raison que Veolia ne participera pas cette année à la construction du nouveau train Jérusalem – Tel Aviv, dont le tracé doit, encore une fois, traverser des territoires occupés, et en particulier le village palestinien de Beit Surik.

[...en savoir plus](#)

### Neuf pays ont boycotté la réunion de l'OCDE en Israël !

Alors que la Norvège, la Suède et la Turquie ont officiellement annoncé qu'elles boycottaient cette conférence parce qu'elle se tenait à Jérusalem, la plupart des pays ayant décidé d'y participer, à l'exception de la République Tchèque, ont choisi d'y envoyer des représentants subalternes. L'Espagne, l'Irlande, l'Islande, l'Afrique du Sud et même le Royaume Uni et le Canada ont décidé de ne pas y envoyer de délégation du tout, sans toutefois donner de raison politique. On peut néanmoins soupçonner que cette décision est une réponse au ministre israélien du Tourisme qui avait déclaré que la tenue de cette conférence à Jérusalem constituait une reconnaissance de cette ville comme capitale de l'Etat Juif. Le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, s'était trouvé dans l'obligation de démentir ce commentaire comme « incorrect et inacceptable ».

[...lire la suite](#)

### Le réalisateur Mike Leigh décide de boycotter Israël

Les relations tendues entre le cinéma et Israël ne concernent donc pas essentiellement la France. C'est l'un des plus célèbres réalisateurs britanniques, Mike Leigh (Naked, Another Year) qui s'illustre aujourd'hui en annulant sa visite prévue en Israël depuis le 6 avril dernier. Motif invoqué : la politique du gouvernement de Benyamin Netanyahu à l'égard des palestiniens, qui se serait dégradée ces dernières semaines. « Je ne peux pas venir, je ne veux pas venir, je ne viens pas », a affirmé le cinéaste.

[...lire la suite](#)

## ■ Ça bouge !.....

### Solidarité procès BDS

La Campagne BDS France organise un départ groupé afin de participer au rassemblement de soutien aux militants poursuivis prévu le 29 novembre 2010 à Mulhouse. Départ à 23H30 de Paris pour Mulhouse pour un retour à Paris le lundi en fin d'après midi.

L'inscription se fait en envoyant un mail à : [solidariteprocesbds@yahoo.fr](mailto:solidariteprocesbds@yahoo.fr)

Le coût est de 30€ par personne.

Merci de diffuser l'info largement dans vos réseaux ! 12 militants du boycott seront jugés à Mulhouse le 29 novembre...

### Plainte à la Cour Pénale Internationale

Le 31 mai dernier, l'armée israélienne attaquait dans les hautes mers le convoi humanitaire « Free Gaza ». Quatre mois plus tard, le 14 octobre, une plainte était déposée devant la Cour Pénale Internationale (La Haye) pour crime de guerre, associant l'attaque de la flottille (bateaux détournés, 700 personnes arrêtées illégalement, neufs morts, et des blessés) et le blocus imposé à Gaza, car cette attaque est indissociable du blocus. Et cette procédure fait consensus au sein des vingt délégations nationales qui composaient la flottille...

[...lire la suite ici](#)

## ■ Boîte à outils.....

## La CPI en vidéo

Afin de mieux comprendre la procédure lancée devant la Cour Pénale Internationale, retrouvez les explications en vidéos de Maître Gilles Devers.

[...voir la vidéo](#)



## Du fond.....

### La CPI, qu'est-ce que c'est ?

La Cour Pénale Internationale (CPI) de La Haye, dont le statut est entré en vigueur au 1er juillet 2002, a vocation à punir les crimes les plus graves commis par des individus au niveau international. Les violations graves et répétées des droits des Palestiniens par Israël ont donc toute leur place dans les procédures de la CPI. Une première affaire concernant l'opération Plomb Durci a été portée devant la CPI début 2009. Suite au massacre de la flottille de la Liberté, une deuxième affaire vient d'être portée par un collectif international d'avocats le 14 octobre dernier.

Il nous semblait donc opportun d'apporter à nos lecteurs et militants des éléments de fond, de contexte et d'actualité sur la CPI.

[...en savoir plus](#)

## En images.....

### Vidéopétition : et vous ?

Ils disent « moi aussi, je boycotte » devant la caméra : et vous ?

[...voir la vidéopétition](#)



## Les pendules à l'heure.....

- **Certains prétendent** que « le boycott est une « arme indigne » qui prône la haine et le rejet, et non la Paix » (Tribune dans le Monde du 2 novembre)
  - **Nous répondons** : « Oui, BDS prône le rejet : le rejet de l'apartheid, de l'occupation, de la colonisation et de tous les outils de domination d'Israël qui, eux, prônent structurellement la haine envers tout un peuple. Car la haine n'est pas de notre côté, et BDS est une campagne citoyenne et politique qui ne s'attaque qu'à des institutions. Nous sommes du côté de la Justice, car aucune Paix durable n'est possible sans le rétablissement de la Justice. La Paix, ils en parlent, BDS la fabrique. C'est pourquoi des organisations comme le Mouvement pour une Alternative Non violente l'ont rejointe. »

[Lire la réponse publiée dans une Tribune dans le Monde du 18 novembre](#)

Visitez régulièrement le site [www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org), mis à jour quotidiennement avec les dernières actualités en France et dans le Monde concernant BDS.

La Campagne BDS France est composée de 50 organisations soutenant l'appel international BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) lancé par les Palestiniens. [campagnebdsfrance@yahoo.fr](mailto:campagnebdsfrance@yahoo.fr)

# Boycotter Israël, c'est lutter pour une paix juste – Article du Monde – 17/11/10

« *Une arme indigne* ». Telle serait la nature de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) contre Israël, d'après les signataires d'une [tribune](#) publiée dans *Le Monde* daté du 2 novembre. Ses auteurs n'hésitent pas à accuser les acteurs de la campagne BDS de prendre le parti de la « *censure* », de la « *séparation* » et de la « *haine* »... Cette lourde charge contre BDS n'est pas la première du genre, mais la longue liste des signataires lui confère une portée singulière, qui appelle commentaires et éclaircissements.

Tout d'abord, les signataires du texte omettent, ou dissimulent, le caractère international de la campagne BDS, en réponse à un appel émanant de la société civile palestinienne en 2005. Cette « *entreprise qui commence à faire parler d'elle en France* », selon leurs termes, fait en réalité parler d'elle depuis plusieurs années aux quatre coins du monde. Du Canada à l'Australie en passant par l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Amérique latine et l'Europe, c'est un mouvement international, non-violent et populaire qui se développe. Syndicats, ONG, associations, Eglises, universités, municipalités, personnalités de renommée mondiale et simples citoyens se retrouvent pour défendre un même objectif : l'application du droit.

En effet, et c'est un deuxième oubli notable de la [tribune](#) du 2 novembre, la campagne BDS a pour seule exigence qu'Israël « *honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international* ». La campagne BDS n'est pas l'expression d'une haine irrationnelle d'Israël. Comme l'écrit [John Berger](#), écrivain britannique et membre du comité



de parrainage du Tribunal Russell sur la Palestine, « *BDS n'est pas un principe, mais une stratégie ; ce n'est pas Israël qui est visé, c'est sa politique ; si la politique change (dans le bon sens), le BDS prendra fin* ».

Les signataires de la tribune le répètent : « *Nous sommes pour la paix* ». Mais pensent-ils que la paix est possible sans la justice, c'est-à-dire sans l'application du droit ? Car c'est bien ici que se situe le nœud du problème. Israël refuse depuis des décennies de se soumettre aux règles les plus élémentaires du droit international. Ce sont ainsi plus de 30 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qu'Israël a refusé ou refuse encore de respecter, attitude pour le moins paradoxale de la part d'un état créé par une résolution des Nations unies. Chaque jour, avec la colonisation, ce sont les conventions de Genève qui sont violées. En juillet 2004, la Cour internationale de justice (CIJ) demandait à Israël de détruire le mur construit en Cisjordanie : le mur est toujours là, et continue de s'étendre...

Que font nos gouvernements ? Que font les représentants de la communauté des nations ? Exercent-ils des pressions sur Israël ? Non. C'est fort de ce constat que la société civile palestinienne, un an après l'avis de la CIJ concernant le mur, a invité la société civile internationale à se charger elle-même de faire pression sur Israël et sur nos gouvernements, pour que l'impunité cesse. La fin de cette impunité est la seule voie possible vers une paix réelle, où le droit et la justice seraient des principes intangibles et non pas, comme c'est le cas à l'heure actuelle, des objets de négociation.

S'ils ont jugé nécessaire d'avoir recours à l'arme du boycott international, les animateurs de la campagne BDS ne confondent pas tout, contrairement aux signataires de la tribune du 2 novembre.

Evoquant la charte de la campagne [BDS France](#), ces derniers affirment en effet que [pour ses initiateurs], « *tout ce qui*

*est israélien serait coupable* ». Ils auraient été mieux inspirés s'ils avaient consulté ladite charte, dans laquelle on peut lire que « *ce boycott ne vise pas la société israélienne ni les individus qui la composent, en tant que tels, il vise la politique coloniale d'occupation israélienne et ses partisans* ».

Notre combat n'est pas fondé sur le rejet d'un peuple. Il s'agit d'exercer une réelle pression sur l'[Etat d'Israël](#), en développant un boycott économique, diplomatique, et un boycott des institutions académiques, sportives et culturelles israéliennes. Ces institutions sont en effet trop souvent utilisées par Israël pour soigner son image et mieux masquer sa politique à l'égard des Palestiniens et son mépris des règles internationales. Michel Platini, président de l'Union européenne des associations de football (UEFA), l'a compris, menaçant d'exclure l'Etat d'Israël de l'UEFA s'il continuait d'entraver le développement du sport palestinien. Desmond Tutu, archevêque sud-africain récompensé par le prix Nobel de la paix en 1984 pour son combat contre l'apartheid, s'est de son côté élevé contre la visite prochainement prévue, en Israël, de la troupe de l'Opéra du Cap. En tant que soutien actif de la stratégie BDS, [Desmond Tutu](#) mérite-t-il aussi les titres de saboteur et de naufrageur d'espoir ?

A ceux qui s'inquiètent de la dégradation de l'image d'Israël et qui accusent la campagne BDS d'en être responsable, nous disons qu'Israël est le seul auteur de cette dégradation. En violant chaque jour le droit international, en commettant des actes criminels comme les bombardements massifs sur Gaza en 2008-2009 ou l'assaut sanglant contre la Flottille de la liberté, en poursuivant le blocus de Gaza, la construction de colonies et l'arrachage des oliviers, Israël ne peut susciter qu'un rejet de plus en plus fort. Au-delà de ce rejet, cette fuite en avant meurtrière met en danger la population israélienne elle-même : c'est pourquoi à l'intérieur d'Israël se développe le mouvement de [Boycott From Within](#), au sein

duquel des pacifistes, intellectuels, artistes... se sont regroupés pour appeler la société civile internationale à amplifier BDS.

Pour toutes ces raisons, nous affirmons : tant que l'Etat d'Israël ne respectera pas le droit international et tant que nos gouvernements n'exerceront pas de véritables pressions pour qu'il le fasse, nous développerons BDS. Nous savons, fort du précédent sud-africain et de la campagne victorieuse de boycott contre le régime d'apartheid, que cette arme, loin d'être indigne, peut être noble et efficace lorsque les circonstances l'exigent. C'est le cas aujourd'hui. La campagne BDS est l'expression de la volonté de tous ceux qui pensent qu'il est encore possible d'agir et d'éviter le pire pour les peuples de la région. Car tant que le droit sera bafoué et que l'impunité durera, aucune paix ne sera possible.

---

**En soutien à l'appel palestinien « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » de 2005 et à la Campagne française BDS :**

[Nicole Kiil-Nielsen](#), députée européenne (Les Verts),

**Patrick Le Hyaric**, député européen (Gauche unitaire européenne, PCF),

[Olivier Besancenot](#), porte-parole du Nouveau parti anticapitaliste (NPA),

[Monique Cerisier Ben-Guiga](#), sénatrice (PS), présidente du groupe d'information internationale France-Territoires palestiniens du Sénat,

[Alima Boumédiène-Thiery](#), sénatrice (Les Verts),

[Patrick Braouezec](#), député de Seine-Saint-Denis (FASE, ex PCF),

[Clémentine Autain](#), directrice de « Regards », membre de la Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE),

[Annick Coupé](#), porte-parole nationale de l'Union syndicale Solidaires,

[Stéphane Tassel](#), secrétaire général de la FSU,

[Mouloud Aounit](#), co-président du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP),

[Monseigneur Jacques Gaillot](#), évêque,

[Eric Hazan](#), éditeur,

[Gérard Toulouse](#), directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des sciences,

[Mireille Fanon-Mendès France](#), [Fondation Frantz Fanon](#), membre de l'Union juive française pour la paix (UJFP),

[Gilbert Achcar](#), politologue, écrivain et professeur à l'université de Londres et Paris-IIX,

**Nabil El Hagggar**, universitaire, membre de l'Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine (AURDIP),

[Jean-Marie Muller](#), membre fondateur du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN),

[Omar Barghouti](#), palestinien, membre fondateur de la « Palestinian campaign for the academic and cultural boycott of Israel » (PACBI),

[Scandar Copti](#), palestinien, réalisateur et co-auteur de *Ajami* (mention spéciale à la caméra d'or du festival de Cannes 2009),

[Juliano Mer Khamis](#), palestinien, acteur et réalisateur, fondateur du Théâtre de la Liberté à Jénine,

[Michel Warschawski](#), israélien, journaliste, membre fondateur du Centre d'information alternative (AIC) et de la campagne « Boycott from within »,

[Eyal Sivan](#), israélien, réalisateur, auteur de *Jaffa, la mécanique de l'orange* (2009) et membre de la campagne « Boycott from within »,

[Yael Lerer](#), israélienne, éditrice, membre fondatrice des éditions Andalus, spécialisées dans la traduction vers l'hébreu d'œuvres littéraire en langue arabe, de la campagne « Boycott from within » et de la Coalition des femmes pour la paix (Tel Aviv).

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/11/17/boycotter-israel-une-lutte-pour-une-paix-juste\\_1440957\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/11/17/boycotter-israel-une-lutte-pour-une-paix-juste_1440957_3232.html)

---

# Procès BDS: Communiqué des 12 militants poursuivis à Mulhouse

COMMUNIQUE

Douze militants du collectif Boycott 68 devant le tribunal correctionnel de Mulhouse le 29 novembre!

Cinq militants étaient convoqués le 13 septembre devant le tribunal correctionnel de Mulhouse, accusés de provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence ». Il leur était reproché d'avoir, par tract, appelé au boycott des produits exportés par Israël et d'avoir porté des tee-shirts comportant l'inscription « *Palestine vivra, Boycott Israël* »,

le 26 septembre 2009 à l'hypermarché Carrefour d'Illzach.

Le procès, a été reporté au 29 novembre 2010 à la demande des parties civiles. Mais Carrefour a déposé plainte pour une action identique le 22 mai 2010 et le procureur a décidé de poursuivre 9 militants, dont deux étaient déjà concernés par l'action du 26 septembre.

Nous serons donc 12 prévenus à comparaître le 29 novembre. Nos actions de boycott s'inscrivent dans le cadre de la Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), une initiative non-violente lancée par 170 organisations palestiniennes et soutenue par de nombreuses organisations à travers le monde y compris en Israël. Cette campagne vise à faire appliquer le droit international en particulier le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la fin de son agression permanente par la colonisation.

Les militants du collectif Boycott 68 mènent les actions de BDS parce que les Institutions internationales et les Etats ne prennent aucune mesure pour faire respecter les droits fondamentaux des Palestiniens.

Ce procès est politique. Il a été demandé au gouvernement français par des organisations soutenant la politique illégale, agressive et violente d'Etat d'Israël. L'accusation de racisme et d'antisémitisme est choquante parce qu'elle veut étouffer notre liberté d'expression. Elle est choquante parce qu'elle cherche à pénaliser l'indignation citoyenne et à faire taire les militants d'une cause juste.

Les militants inculpés de la cause palestinienne demandent à tous les citoyens de les soutenir en participant massivement à la campagne BDS et en exprimant leur indignation face aux procédés d'intimidation entrepris par les inconditionnels de la politique criminelle d'Israël.

Nous vous invitons au grand **meeting** de soutien à la campagne BDS et aux inculpés, **le 26 novembre à 20H00** au grand

amphithéâtre du campus de la Fonderie.

Nous vous appelons en particulier à participer au vaste **rassemblement** solidaire le **29 novembre** devant le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse, 21 avenue Robert Schuman à 8H00

Dès aujourd'hui vous pouvez signer la pétition en ligne « Moi aussi je boycott ! » :  
<http://www.ipetitions.com/petition/procesboycott68mulhouse/>

D'autres évènements seront annoncés (conférence de presse, actions de la campagne BDS...)

Les 12 militants du Collectif Boycott 68

Contact :

Tél : 06 23 63 65 23

Mail : [collectif\\_boycott68@yahoo.fr](mailto:collectif_boycott68@yahoo.fr)

---

# **Attaque de la Flottille de la Liberté : La Cour Pénale Internationale est saisie**

Attaque de la Flottille de la Liberté pour Gaza

## **La Cour Pénale Internationale est saisie**

Le 31 mai dernier, l'armée israélienne attaquait dans les hautes mers le convoi humanitaire « Free Gaza ». Quatre mois plus tard, le 14 octobre, une plainte était déposée devant la Cour Pénale Internationale (La Haye) pour crime de guerre, associant l'attaque de la flottille (bateaux détournés, 700

personnes arrêtées illégalement, neufs morts, et des blessés) et le blocus imposé à Gaza, car cette attaque est indissociable du blocus. Et cette procédure fait consensus au sein des vingt délégations nationales qui composaient la flottille.

Israël devra s'y habituer : à la violence doit répondre la Justice. Nous sommes dans le monde du droit, et aucun Etat ne peut envisager son avenir par la violation systématique du droit international. La question palestinienne se résoudra par l'action diplomatique, politique et économique, certes. Mais la dimension juridique est omniprésente, et les règles sont faites pour être respectées. La fable, c'est le pauvre Etat israélien menacé de toute part des ennemis qui ne respectent rien. La réalité, c'est un Etat qui doit tout à la force, et c'est la violation des droits du peuple palestinien. L'action en justice – et en se portant demandeur – relève donc du naturel.

Ce qui a changé, c'est l'environnement juridique. La grande faute politique d'Israël est de conserver les mêmes méthodes d'action, qui reviennent à nier le droit pour s'imposer, alors que justement, le droit international a changé. Israël se protège en évitant de signer les traités les plus contraignants, mais la combine ne suffit plus.

Dans l'affaire de la flottille, la Cour Pénale Internationale, efficace depuis 2002 seulement, est compétente grâce à l'immatriculation des bateaux : les Comores, la Grèce et le Cambodge, trois Etats ayant ratifié le statut. Pour ce qui est des infractions, l'attaque d'un convoi humanitaire et la privation d'une population occupée des besoins immédiats sont définis comme des crimes de guerre en toutes lettres par le Statut de la Cour. Israël n'a aucun droit pour procéder à une attaque en haute mer, aucun droit pour intercepter un convoi humanitaire, aucun droit pour tuer et aucun droit pour priver les Palestiniens de Gaza des besoins les plus essentiels. Ce sont des crimes, alors il faut saisir la justice. Ce n'est pas



plus compliqué.

On s'en doute, la procédure devant la Cour Pénale Internationale est longue et complexe, mais c'est la réponse au meilleur niveau, et nous agissons pour conduire cette procédure à bon terme.

C'est sans doute car notre système juridique français offre peu de possibilités d'action que nous sommes orientés dès le départ sur cette procédure, et c'est une satisfaction réelle de voir le consensus autour de cette initiative.

Maintenant, il faut amplifier le mouvement. La Cour Pénale Internationale instruit globalement le dossier « Palestine », et nous devons conforter la procédure. La nouvelle étape est une plainte contre les entreprises européennes qui participent à la colonisation. Ces entreprises relèvent d'Etats ayant ratifié le statut, et leur activité au service de l'occupation est un crime.

A bientôt, pour un nouveau rendez-vous à La Haye !

---

## **Le boycottage des produits israéliens agite la machine judiciaire française**

La justice française peut-elle condamner les actions de boycottage des produits israéliens, engagées par des associations en guise de représailles à l'opération « Plomb durci » de Tsahal contre la bande de Gaza, en 2008 ? Si les tribunaux de l'Hexagone ne se sont pas encore prononcés sur le fond, les plaintes pour « provocation à la discrimination » se multiplient.

Depuis l'opération [Plomb durci](#) sur Gaza durant l'hiver 2008-2009, les actions pacifiques de boycottage des produits israéliens se sont multipliées en Europe. Elles constituent la [première phase](#) de la campagne [BDS](#) (Boycott – Désinvestissement – Sanctions), initiée en 2005 par la société civile palestinienne, et qui a été relayée par des associations, des artistes et des syndicats – y compris en Israël.

Inquiet de l'impact économique de ce phénomène, Daniel Shek, ambassadeur d'Israël en France, a déclaré en janvier 2010 : « Nous encourageons des organisations à porter plainte contre les organisateurs du boycott. Nous conduisons des activités politiques en liaison directe avec des ministres. »

Dès février, la ministre française de la Justice, Michèle Alliot-Marie, a relayé cette instruction en confondant – à dessein ? – origine israélienne et judaïsme : « Je n'accepterai pas que des personnes, responsables associatifs, politiques ou simples citoyens, appellent au boycott de produits au motif qu'ils sont casher ou qu'ils proviennent d'Israël. » Tous les acteurs de la campagne BDS ont évidemment réfuté avec la dernière vigueur avoir ciblé des produits casher...

### **« Criminalisation de la solidarité »**

« J'ai adressé une circulaire aux parquets généraux [...], a poursuivi la ministre. J'attends que tous les auteurs soient poursuivis ». Une injonction très vite suivie dans les faits. Le 14 octobre, la convocation de Alima Boumediene-Thiery, sénatrice (Verts), et de Omar Slaouti, un cadre du Nouveau parti anti-capitaliste (NPA) de Olivier Besancenot, devant le tribunal de Pontoise, s'inscrivait dans cette politique du gouvernement français. Qui est qualifiée par les associations de « criminalisation de la solidarité ».

L'appel au boycottage d'un État sera-t-il condamné en France ?

C'est ce que craignent les associations militant pour la Palestine, mais aussi les défenseurs de la liberté d'opinion. « Jamais auparavant il n'y avait eu de poursuite parce qu'on appelait au boycott. Même pas à l'époque pour l'Afrique du Sud. Cela relève de la liberté d'expression : il faut que la justice soit très claire », jugeait Me Antoine Comte, l'avocat des prévenus.

« Derrière l'antisionisme, il y a toujours de l'antisémitisme », estimait pour sa part Me Charles Baccouche, représentant de l'association Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), une des parties civiles. Un argument qui n'a pas été tranché sur le fond, et pour cause : la plainte a été jugée irrecevable pour vices de forme. « C'est un camouflet pour le ministère », estimait pourtant un juriste à la sortie de l'audience.

Le problème reste donc entier. Les manquements d'une enseigne à l'obligation européenne de traçabilité des produits étiquetés « Israël », pour déterminer s'ils viennent des colonies illégales de Cisjordanie, peuvent-ils légitimer une action militante ? Si un État viole le droit international, appeler au boycott constitue-t-il une « provocation à la discrimination » ? Autant de questions auxquelles seront confrontés, en France cet hiver, les prévenus de quatre autres procès pour des affaires similaires.

Sammy Ghozlan, président du BNVCA, a annoncé avoir déposé 80 plaintes de ce type devant les tribunaux – y compris contre [Stéphane Hessel](#), 92 ans, ancien déporté et corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'espoir est cependant permis aux boycotteurs : en Écosse ou aux Pays-Bas, des actions en justice de même nature ont été récemment déboutées.

Depuis l'opération [Plomb durci](#) sur Gaza durant l'hiver 2008-2009, les actions pacifiques de boycottage des produits israéliens se sont multipliées en Europe. Elles constituent la

[première phase](#) de la campagne [BDS](#) (Boycott – Désinvestissement – Sanctions), initiée en 2005 par la société civile palestinienne, et qui a été relayée par des associations, des artistes et des syndicats – y compris en Israël.

Inquiet de l'impact économique de ce phénomène, Daniel Shek, ambassadeur d'Israël en France, a déclaré en janvier 2010 : « Nous encourageons des organisations à porter plainte contre les organisateurs du boycott. Nous conduisons des activités politiques en liaison directe avec des ministres. »

Dès février, la ministre française de la Justice, Michèle Alliot-Marie, a relayé cette instruction en confondant – à dessein ? – origine israélienne et judaïsme : « Je n'accepterai pas que des personnes, responsables associatifs, politiques ou simples citoyens, appellent au boycott de produits au motif qu'ils sont casher ou qu'ils proviennent d'Israël. » Tous les acteurs de la campagne BDS ont évidemment réfuté avec la dernière vigueur avoir ciblé des produits casher...

### **« Criminalisation de la solidarité »**

« J'ai adressé une circulaire aux parquets généraux [...], a poursuivi la ministre. J'attends que tous les auteurs soient poursuivis ». Une injonction très vite suivie dans les faits. Le 14 octobre, la convocation de Alima Boumediene-Thiery, sénatrice (Verts), et de Omar Slaouti, un cadre du Nouveau parti anti-capitaliste (NPA) de Olivier Besancenot, devant le tribunal de Pontoise, s'inscrivait dans cette politique du gouvernement français. Qui est qualifiée par les associations de « criminalisation de la solidarité ».

L'appel au boycottage d'un État sera-t-il condamné en France ? C'est ce que craignent les associations militant pour la Palestine, mais aussi les défenseurs de la liberté d'opinion. « Jamais auparavant il n'y avait eu de poursuite parce qu'on

appelait au boycott. Même pas à l'époque pour l'Afrique du Sud. Cela relève de la liberté d'expression : il faut que la justice soit très claire », jugeait Me Antoine Comte, l'avocat des prévenus.

« Derrière l'antisionisme, il y a toujours de l'antisémitisme », estimait pour sa part Me Charles Baccouche, représentant de l'association Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), une des parties civiles. Un argument qui n'a pas été tranché sur le fond, et pour cause : la plainte a été jugée irrecevable pour vices de forme. « C'est un camouflet pour le ministère », estimait pourtant un juriste à la sortie de l'audience.

Le problème reste donc entier. Les manquements d'une enseigne à l'obligation européenne de traçabilité des produits étiquetés « Israël », pour déterminer s'ils viennent des colonies illégales de Cisjordanie, peuvent-ils légitimer une action militante ? Si un État viole le droit international, appeler au boycott constitue-t-il une « provocation à la discrimination » ? Autant de questions auxquelles seront confrontés, en France cet hiver, les prévenus de quatre autres procès pour des affaires similaires.

Sammy Ghozlan, président du BNVCA, a annoncé avoir déposé 80 plaintes de ce type devant les tribunaux – y compris contre [Stéphane Hessel](#), 92 ans, ancien déporté et corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'espoir est cependant permis aux boycotteurs : en Écosse ou aux Pays-Bas, des actions en justice de même nature ont été récemment déboutées.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20101021143232/procès-omc-bande-de-gaza-gazale-boycottage-des-produits-israeliens-agite-la-machine-judiciaire-francaise.html>

---

# Le réalisateur Mike Leigh décide de boycotter Israël

Les [relations tendues](#) entre le cinéma et Israël ne concernent donc pas essentiellement la France. C'est l'un des plus célèbres réalisateurs britanniques, Mike Leigh (*Naked, Another Year*) qui s'illustre aujourd'hui en annulant sa visite prévue en Israël depuis le 6 avril dernier. Motif invoqué : la politique du gouvernement de Benyamin Netanyahou à l'égard des palestiniens, qui se serait dégradée ces dernières semaines. « *Je ne peux pas venir, je ne veux pas venir, je ne viens pas* », a affirmé le cinéaste.

## L'attaque de la flottille humanitaire en cause

Mike Leigh avait directement organisé ce voyage avec le président de l'école de cinéma et de télévision Sam Spiegel (la plus vieille du pays), Renen Schorr. Le réalisateur de 67 ans, qui a présenté son dernier film à Cannes, *Another Year*, devait se rendre fin novembre en Israël pour donner une conférence de trois jours devant les 150 étudiants de l'école.

Dans [une lettre](#) adressée à Renen Schorr et datée du 12 octobre, Mike Leigh, qui reconnaît avoir « *toujours éprouvé des réserves concernant [sa] venue* », évoque son indignation après l'attaque israélienne d'une flottille humanitaire à destination de Gaza qui avait fait neuf morts.

« *Alors que j'observais la communauté internationale condamner très bien cette atrocité, j'ai presque décidé d'annuler. Je sais maintenant que j'aurai dû, et je regrette ma lâcheté de ne pas l'avoir fait* », confie-t-il.

Mais c'est la dégradation progressive du climat politique en Israël qui va persuader le réalisateur d'annuler sa visite. Depuis cette attaque, la situation « *va de mal en pis* », selon Mike Leigh, qui craignait alors que sa participation au cycle de conférences n'apparaisse comme un « *soutien implicite* » au gouvernement israélien.

Il critique notamment la poursuite de la colonisation des territoires palestiniens et [le projet de loi](#) contraignant les candidats non juifs à la citoyenneté israélienne de prêter allégeance à « l'Etat juif et démocratique d'Israël ». Mike Leigh a aussi exprimé son regret « *d'abandonner les étudiants* » et conclu sur des notes plus positives :

*« Si vous et moi vivons assez longtemps pour voir la paix, une situation juste pour les Palestiniens, et si Gaza retrouve son humanité, je serai le premier à rendre visite à l'école. »*

### « **L'antithèse du dialogue** »

Après plusieurs jours de silence, le directeur de l'école Sam Spiegel, Renen Schorr, s'est finalement décidé à réagir dans une lettre datée du 15 octobre et dont le *New York Times* publie [quelques extraits](#).

S'il reconnaît l' « *honnêteté* » et la « *légitimité* » des opinions politiques du cinéaste britannique, Renen Schorr dénonce néanmoins le choix du boycott qui est « *l'antithèse du dialogue* ». L'annonce de l'annulation de sa visite en Israël sera interprétée selon le directeur de l'école comme une « *fracture entre [eux], un boycott, et une sanction contre les artistes actuels et futurs* ».

*« Pour moi, c'est une ligne rouge. Ainsi, je ne peux pas justifier votre décision », a affirmé Renen Schorr.*

source:

<http://www.lesinrocks.com/cine/cinema-article/t/52522/date/2010-10-19/article/le-realisateur-mike-leigh-decide-de-boycotter-israel/>

---

# Appel des Comités Populaires palestiniens contre la conférence de l'OCDE à Jérusalem

Hier même, mon ami et coordinateur du Comité Populaire de Bil'in contre le Mur et les Colonies, [Abdallah Abu Rahmah, a été condamné à un an de prison par un tribunal militaire israélien](#). Son seul crime est d'avoir été un membre actif dans la campagne de notre village contre la construction du mur sur ses terres.

Mais nous ne devons pas laisser notre tristesse pour l'incarcération d'Abdallah stopper notre travail. Tandis qu'Abdallah travaillait pour attirer l'attention sur l'expansion des colonies en Cisjordanie, Israël construisait aussi des infrastructures illégales à Jérusalem Est.

Du 20 au 22 octobre, dans presque une semaine, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) prévoit de tenir sa conférence biannuelle sur le tourisme à Jérusalem – une ville dont la population indigène palestinienne souffre de discrimination systématique et d'expulsion. [Il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons changer cette décision](#).

Malgré les violations persistantes des droits humains par



Israël et son mépris de la loi internationale, l'OCDE – dont les pays membres incluent la majorité des pays les plus riches du monde – a accordé son adhésion à Israël le 27 mai 2010.

Le tourisme joue un rôle important dans la colonisation par Israël de Jérusalem Est occupé. L'État et les organisations de colons d'extrême droite coopèrent pour expulser les habitants Palestiniens des quartiers de Jérusalem Est, tels Silwan et Sheikh Jarrah, pour y créer des colonies et des parcs à thèmes 'bibliques' pour touristes.

[Rejoignez](#) notre appel à l'OCDE pour qu'il annule sa conférence sur le tourisme à Jérusalem. [SVP suivez ce lien pour envoyer un e-mail à Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE](#), et demandez que son organisation respecte la loi internationale en annulant la conférence sur le tourisme de l'OCDE prévue à Jérusalem.

Aidez-nous à mettre l'accent sur cette injustice et exprimez-vous.

En solidarité,

**Traduction du texte en anglais inclus comme modèle sur le site des comités de lutte populaire :**

Cher M. Angel Gurria, Président de l'OCDE,

Je vous écris pour vous demander d'annuler la conférence sur le tourisme de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) de Jérusalem. Israël se comporte en complet mépris de la loi internationale et d'une multitude de résolutions de l'ONU.

L'État d'Israël :

de facto, a annexé illégalement et unilatéralement ce territoire en 1967 en élargissant les limites municipales de « Jérusalem Ouest » pour y inclure la vieille ville et ses environs

a annoncé en 1980 que « Jérusalem complet et unifié est la capitale de l'État d'Israël »

pratique une discrimination systématique institutionnalisée contre les Jérusalémites Palestiniens. Les Palestiniens ne peuvent pas voter dans les élections nationales et, contrairement aux Israéliens juifs, leur droit de résidence est souvent révoqué s'ils quittent la ville temporairement

“développe” des sites touristiques dans Jérusalem Est occupé en établissant des colonies juives dans ces sites et en menant une campagne de terreur et d'expulsion contre les habitants Palestiniens

refuse l'accès à Jérusalem au reste des Palestiniens des territoires occupés.

Comme vous le savez, la résolution 465 du Conseil de sécurité de l'ONU déclare, « Le Conseil de sécurité [...] détermine que toutes les mesures prises par Israël pour changer le caractère physique, la composition démographique, le caractère institutionnel ou le statut des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci, n'ont pas de validité légale et que la politique et les pratiques d'Israël pour installer des parties de sa population et de nouveaux immigrants sur ces territoires constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre et constitue aussi une sérieuse obstruction à la réalisation d'une paix complète juste et durable au Moyen-Orient ».

Malgré cette résolution et beaucoup d'autres, la politique illégale israélienne à Jérusalem et dans les territoires occupés continue de s'intensifier.

Nous vous rappelons que la résolution 465 du conseil de sécurité aussi « [...] Appelle tous les Etats à ne fournir à Israël aucune assistance pouvant être utilisée spécifiquement en rapport avec la colonisation des territoires occupés [...] ».

Au vu du fait que toutes les attractions touristiques majeures de Jérusalem sont dans les territoires palestiniens occupés, tenir une conférence sur le tourisme de l'OCDE à Jérusalem constitue une assistance concrète aux colonies dans les territoires occupés et consolide le contrôle d'Israël sur les lieux saints de Jérusalem. Un tel soutien au crime d'Israël est contraire à la loi internationale.

Malheureusement, ce soutien aux violations israéliennes de la loi internationale a été la position de l'OCDE depuis qu'Israël a été accepté comme membre. Les statistiques fournies par le gouvernement israélien à l'OCDE ont inclus des données concernant les colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés mais aucune donnée concernant les habitants Palestiniens des mêmes régions. Ceci renforce encore plus l'idée que l'OCDE néglige intentionnellement les violations de la loi internationale par Israël, au lieu de s'y opposer.

Je fais par conséquent appel à vous pour respecter et soutenir la loi internationale en annulant la conférence sur le tourisme prévu à Jérusalem et en révoquant l'adhésion d'Israël à l'OCDE.

Octobre 2010 – Vous pouvez consulter cet appel à :

<http://popularstruggle.org/content/oecd>

Traduction de l'anglais : Jean-Pierre Bouché

---

**Quand dénoncer la  
colonisation israélienne est**

# passible de poursuites

Par [Eric Simon](#) (14 octobre 2010)

Des dizaines de plaintes pour « incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse » ciblent élus et militants associatifs. Tous participent à la campagne « BDS » qui appelle au boycott, au nom du droit international, des produits israéliens fabriqués dans les territoires occupés. Qui se cache derrière cette criminalisation de la solidarité ?



- 
- 
- 
- 
- 

Depuis plusieurs mois, une avalanche de plaintes pour « incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse » – près de 80 ! – s’est abattue sur les militants de la campagne « Boycott Désinvestissement Sanctions » ([BDS](#)). Tous ont participé à des actions pacifiques sur des

supermarchés. Ils invitaient les clients à ne pas acheter les produits [« made in Israël »](#), dont un nombre non négligeable viennent des colonies de Cisjordanie et sont donc, en principe, sous le coup de diverses résolutions internationales. La dernière en date est celle de la Cour de justice de l'Union européenne qui a, le 25 février 2010, statué que *« les produits originaires de Cisjordanie ne peuvent bénéficier du régime douanier préférentiel de l'accord CE-Israël »*. Une résolution restée, comme les précédentes, sans suites...

### **Un ancien déporté accusé d'antisémitisme**

*« Nous agissons en tant que citoyens pour imposer le droit international qui n'est pas appliqué contre un pays qui le viole constamment, martèle la sénatrice verte Alima Boumediene-Thiéry, parce qu'il ne reste plus que les actions citoyennes pour imposer la force du droit et la justice contre l'impunité dont bénéficient les autorités israéliennes. Sans justice, il ne peut y avoir de paix ! »* Outre la sénatrice et Omar Slaouti, membre du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) convoqués au tribunal de Pontoise (Val d'Oise) ce 14 octobre, les procès concernent Sakina Arnaud, de la Ligue des Droits de l'Homme, dont le jugement sera rendu le 22 octobre à Bordeaux, trois militants de Perpignan, et cinq militants de Mulhouse.

Les plaignants ont ajouté à cette charrette rien moins que Stéphane Hessel, co-rédacteur de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, puis ambassadeur de France, notamment en Israël. En clair, tous sont accusés d'être des antisémites. Il fallait quand même oser, surtout pour Stéphane Hessel, ancien résistant français déporté à Buchenwald... Il est vrai que les attaques ont été lancées par des organismes qui n'ont peur, ni de l'outrance, ni du ridicule.

### **Des plaignants à la réputation sulfureuse**

Qui sont-ils ? Si l'on excepte la Chambre de commerce et

d'industrie Israël-France, dont c'est le rôle de défendre ses intérêts et, comme le souligne son site, « *de limiter l'impact de la tempête politique et de la houle économique internationale sur les relations économiques et industrielles israélo-françaises* », les autres plaignants poursuivent un tout autre objectif. L'ancien policier Sammy Ghozlan et son « Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme » (BNVCA) sont restés célèbres pour avoir en 2004 informé la presse de « l'agression antisémite » contre une jeune fille dans le RER D, sans aucune vérification (un comble pour un ancien policier)... Avec le dénouement que l'on sait : la victime en question avait affabulé. En 2008, il récidive dans l'amateurisme piteux en faisant passer pour une attaque antisémite une bagarre entre gangs de jeunes dans le 19ème arrondissement de Paris. Enfin, en octobre 2009, après avoir laissé plané le soupçon d'antisémitisme sur le comédien François Cluzet qui avait popularisé le cas du franco-palestinien Salah Hammouri, il a condamné « *les propos délirants de Jacques Attali qui fait preuve d'ignorance, de négationnisme en assurant que les juifs mentent sur l'antisémitisme qu'ils subissent, laissant croire qu'il s'agit d'une propagande d'Israël* ». Quand on est capable d'attaquer Attali pour négationnisme, on peut bien faire passer Hessel pour antisémite...

L'association Avocats Sans Frontières, présidée par Me Gilles William Goldnadel et qui n'a rien à voir avec l'ONG internationale du même nom, est tout aussi outrancière dans ses attaques, mais relève d'une stratégie beaucoup plus politique. Goldnadel, que l'on situe volontiers à l'extrême-droite du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif), est celui qui a le plus dilué le terme « antisémitisme » en l'accolant à tous les critiques des politiques israéliennes, surtout s'ils sont de gauche. Parmi ces cibles célèbres, directes ou indirectes puisqu'il ne fut parfois « que » l'avocat de « plaignants », on compte le journaliste Daniel Mermet, le philosophe Edgar Morin et le

chercheur Pascal Boniface. Ils ont évidemment tous gagné leurs procès. Mais le procédé permet de laisser planer un soupçon censé les délégitimer aux yeux de l'opinion. C'est là le but premier du personnage.

### **Quand on retrouve l'extrême-droite**

L'antisémitisme idéologique visant les juifs français, généralement lié à l'extrême droite ? Goldnadel n'en a cure. On peut le comprendre : ses idées politiques foncièrement réactionnaires et sa haine quasi rabique de la gauche l'ont porté vers des amitiés ou des actes qui sentent parfois le soufre. Qu'on en juge : c'est au nom de la lutte pour le « Droit à la Sécurité » qu'il s'est lié avec Anne Kling, dirigeante du parti d'extrême-droite « Alsace d'Abord » et antisémite sans complexe, auteure d'un ouvrage éclairant sur « *La France LICRAtisée* ». Ce livre aux relents nauséabonds est préfacé par une vieille connaissance : Alain Soral, l'éminence grise d'un Dieudonné qui fut la cible de Goldnadel. Mais Alain Soral a toujours été épargné par notre avocat malgré ses sorties « antisionistes ». Logique : on n'attaque pas l'ami qui lui a permis de faire connaissance avec Marine Le Pen.

En 1999, Goldnadel avait signé la pétition « *Les Européens veulent la Paix* » initiée par la Nouvelle Droite contre l'intervention de l'OTAN au Kosovo avec une belle fourchette de fachos, la plupart peu judéophiles, certains flirtant même avec les négationnistes. Certains signataires égarés avaient retiré leur paraphe. Goldnadel n'a jamais eu ce scrupule. Il préside également l'association France-Israël, dont la structure jeune est tenue par son poulain Alexandre Gitakos. Ce jeune militant ultrasioniste a accompagné la renaissance du GUD sur les universités, un groupuscule violent connu pour son idéologie clairement antisémites, mais d'abord et avant tout anti-gauches !

### **Interventions ministérielles ?**

Pire, ces personnages croient pouvoir compter sur des soutiens de poids : François Fillon et Michèle Alliot-Marie. Cette dernière tempête désormais contre les « *scandaleux mouvements de boycott des produits israéliens ou casher* » (dixit Fillon) alors que la campagne BDS n'a jamais ciblé ces derniers. Qu'importe, la garde des Sceaux réclame « *davantage de sévérité* ». Et les conséquences suivent. La plainte du magasin Carrefour contre Sakina Arnaud, à Bordeaux début 2009, est requalifiée par le procureur de « *dégradation* » – un autocollant sur un produit – en « *incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse* » suite à l'intervention de la Garde des Sceaux...

Le [Collectif national pour une paix juste](#) et durable entre Palestiniens et Israéliens a rendu public le 11 octobre [une pétition](#) de soutien contre « *la répression* » et pour « *la liberté d'expression* ». Elle regroupe déjà 110 signatures de politiques, de gauche – Olivier Besancenot (NPA), Marie-George Buffet (PCF), Eva Joly, Daniel Cohn-Bendit, Cécile Duflot (Europe Ecologie), Martine Billard (Parti de gauche) ou la députée socialiste Patricia Adam... – mais aussi de l'UMP (Adrien Gouteyron, sénateur de Haute-Loire), des intellectuels (comme le philosophe Edgar Morin), et des journalistes (Hubert Debbash, PDG de l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien*, ou encore Laure Adler).

Parallèlement, des lettres de soutien « *Moi aussi, je boycotte* » circulent, notamment en Alsace. Les signataires, tel le sénateur vert du Haut-Rhin Jacques Muller, s'y déclarent « *totalelement solidaire des prévenus* » et donc prêts à être mis en examen : « *Comme pour l'Afrique du Sud du régime d'apartheid, le boycott proposé par cette campagne me semble désormais l'ultime moyen, parfaitement pacifique, de faire pression sur le gouvernement actuel d'Israël pour l'obliger à respecter les Droits de l'Homme et le droit international, sans lesquels nous serions tous menacés par la loi du plus fort, c'est à dire par la barbarie. Je cesserai bien entendu* »



*de boycotter l'Etat d'Israël et ses produits quand il cessera de priver le peuple palestinien de ses droits fondamentaux. »*

Eric Simon

source: <http://www.bastamag.net/article1230.html>

---

## **Communiqué de la Coalition contre Agrexco**

Le port de Marseille est en grève pour les retraites

Pour briser la grève plusieurs bateaux de Marseille

débarquent à Sète

Ne les laissons pas briser la grève !

Depuis plus d'une semaine les bateaux bloqués à Marseille par la grève des

travailleurs du port sont détournés sur Sète où ils débarquent leur marchandise.

C'est la méthode que le conseil Régional applique pour le prétendu

« développement » du port de Sète. Hier, au nom de la création d'emploi il n'a pas

hésité à accueillir l'entreprise d'état israélienne Agrexco/Carmel qui fraude les

douanes et viole le droit en Palestine. Aujourd'hui le Conseil

Régional n'hésite pas à

briser la grève des travailleurs du port de Marseille pour montrer aux entreprises que

la « paix sociale » règne Sète.

Depuis cette nuit, le bateau « Bio top » de l'entreprise Agrexco est à quai, il va

décharger ses fruits et légumes qui proviennent en partie de l'exploitation illégale des

terres palestiniennes par les colons israéliens.

Il y a trois semaines, 8 organisations (Confédération Paysanne, Union Juive

Française pour la Paix, CIMADE, CCIPPP, AURDIP, ISM, Collectif 69 Palestine,

Association des Palestiniens du L.R) ont déposé une plainte contre Agrexco

concernant l'origine des produits exportés. Le 18/10 à la Chambre d'agriculture du

Gard, la Confédération Paysanne a déposé une motion pour protester contre les

importations massives de fruits et légumes par Agrexco et les conséquences

terribles de cette politique sur les paysans de la région.

Le Conseil Régional, GF.Group et Agrexco/Carmel, voudraient faire demain, de

Sète un port de la colonisation !

Ne les laissons pas en faire, aujourd'hui, un port « jaune », briseur de grève !

AGREXCO NI A SETE NI AILLEURS !

LA COALITION CONTRE AGREXCO/CARMEL

[coalitioncontragrexco@gmail.com](mailto:coalitioncontragrexco@gmail.com)

19 octobre 2010

AGREX CO

---

# Le boycott des produits israéliens est-il un acte criminel ?

Plus personne ne peut dire, à l'heure actuelle, qu'Israël respecte le droit international ou les droits humains. Pourtant, près de 80 plaintes ont été déposées contre des militants et militantes français issus de la société civile, de mouvements associatifs, de syndicats, et de partis politiques, pour avoir appelé à boycotter les produits en provenance d'Israël.

Ces plaintes font suite à la circulaire de la ministre **Michèle Alliot-Marie** qui a entretenu la confusion entre « produits casher » et « produits israéliens », en appelant les tribunaux à la vigilance contre des « actes de discrimination raciale » !

La [criminalisation de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions](#) (BDS) contre Israël ne nous surprend pas. Elle montre simplement que le monde d'aujourd'hui marche à l'envers :

- **Criminel** est l'acte d'appeler à boycotter des produits issus des colonies israéliennes.
- **Normal et conventionnel** est celui de consommer passivement les produits de l'entreprise Agrexco, débarqués aujourd'hui à Marseille et qu'on voudrait installer à Sète demain, et dont les fruits et légumes viennent directement des colonies, en violation des résolutions onusiennes condamnant l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967.

**Aucune règle de traçabilité** ne permet, en ce moment, de distinguer les produits provenant directement d » Israël et ceux des colonies. Est-il normal d'acheter des produits qui proviennent de terres occupées en infraction à la loi internationale ?

Devons-nous, comme nous le demandent le Bureau national de vigilance contre l » antisémitisme (BNVCA) et son président Sammy Ghozlan – à l'origine de la majorité de ces plaintes contre le mouvement BDS –, d'être des consommateurs aveugles, muets, sourds à la loi... et heureux.

Quant à la volonté d'**assimiler le boycott à un acte « antisémite »**, et la tentative de manipuler la mémoire du génocide nazi des juifs d'Europe, elle n'est pas seulement scandaleuse, mais absurde lorsqu'on va jusqu'à porter plainte contre Stéphane Hessel, ancien diplomate français, résistant, juif et rescapé du camp de Buchenwald, pour son soutien public à la campagne de boycott économique, culturel et universitaire des produits en provenance d » Israël et des institutions israéliennes.

Ceux qui, en France, soutiennent inconditionnellement la politique israélienne devraient regarder du côté d'Israël : du côté d'Omer Shoshan, jeune soldat israélien de 19 ans récemment emprisonné pour avoir refusé de servir dans une armée d'occupation ; ou de celui des 150 Israéliens, intellectuels, artistes et hommes de théâtre, qui ont appelé

fin août au refus de se produire dans les colonies israéliennes en Cisjordanie.

## **Le boycott, une longue histoire de révoltes légitimes**

Le boycott n'a rien de nouveau, d'exceptionnel, ou de révoltant, il est au contraire une longue histoire de révoltes légitimes.

- Révoltés par **l'apartheid en Afrique du Sud**, les boycotteurs du monde entier dans les années 80 ;
- révoltés par la **discrimination des Noirs aux États-Unis**, les boycotteurs des bus de Montgomery en 1955 ;
- révoltés par la **colonisation de la Grande-Bretagne**, les boycotteurs indiens des produits britanniques des années 30 ;
- révoltés aussi, bien en amont, ceux qui, quelques années avant la Guerre de sécession américaine, appelèrent à boycotter les produits d'entreprises américaines pratiquant l'esclavagisme.

Face à l'attaque par l'armée israélienne en mai, dans les eaux internationales, de la [flottille humanitaire pour Gaza](#), et le meurtre de neuf militants turcs qui s'y trouvaient ; face à **l'utilisation d'armes non-conventionnelles**, comme les bombes au phosphore ayant largement arrosé la Bande de Gaza il y a un an et demi ; face aux **bulldozers israéliens** qui, à l'heure actuelle, continuent de judaïser la partie palestinienne de Jérusalem pour y construire 1 500 nouvelles unités d'habitations destinées aux colons ; face aux **violations du droit international** par Israël sous toutes ses formes... la campagne internationale de BDS contre l'impunité d'Israël dont nous nous réclamons, s'inscrit également dans cette longue histoire.

Lancée en juillet 2005 à l'appel de la société civile

palestinienne, la campagne de Boycott contre la politique israélienne est aujourd'hui internationale. Elle est **relayée par les syndicats britanniques et irlandais**, tout comme par les anticolonialistes israéliens.

Aux États-Unis, l'université de Harvard a retiré tous ses placements israéliens, pour une valeur de 40 millions de dollars, et celle de Johannesburg, en Afrique du Sud, menace de couper tous ses liens économiques et académiques avec l'université Ben Gourion.

Le gouvernement des Pays-Bas vient d'annuler une tournée de maires israéliens, en raison de la présence de représentants des colonies d'Efrat et de Kyriat Arba. Prix Nobel de la paix et figure de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, l'archevêque Desmond Tutu déclarait encore récemment :

*« Nous avons vaincu l'apartheid sans violence parce que la communauté internationale avait accepté de soutenir la campagne de désinvestissement en Afrique du Sud. Une campagne similaire peut apporter la paix au Moyen-Orient sans violence. »*

Sammy Ghozlan et les tribunaux français l'attaqueraient-ils, lui-aussi, pour « incitation à la haine raciale » ?

## **La singulière criminalisation du boycott en France**

La criminalisation des boycotteurs en France est un cas singulier, où certains pensent pouvoir briser un mouvement social, civil et anticolonial par la seule force des tribunaux.

On sourira sans doute un jour de ces valeurs inversées qui font de simples citoyens défendant les droits du peuple palestinien par la seule force du boycott et de la non-

violence, des criminels, et d'Israël une victime offensée.

En attendant, restons sérieux et persévérants : **nous avons le droit de boycotter Israël quand il ne respecte pas le droit international** et refuse de prendre en compte les décisions adoptées par les Nations unies.

Ce boycott est légitime et nous allons continuer à le faire, à l'image d'une campagne internationale qui porte aujourd'hui ses fruits. Car si la politique coloniale d'un Etat surarmé doit aujourd'hui se cacher derrière les tribunaux français, c'est aussi que cette politique s'affaiblit moralement, et qu'elle devra bientôt s'incliner face au droit international.

*Sonia Dayan-Herzbrun, professeure de sociologie (université Paris-Diderot), vice-présidente de l'Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine ([Aurdip](#)) ; Annick Coupé, porte-parole de [Solidaires](#) ; Gustave Massiah, membre fondateur du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale ([Cedetim](#)) ; Jean-Marie Muller, membre fondateur du Mouvement pour une alternative non-violente ([MAN](#)).*

A lire aussi sur Rue89 et sur Eco89

- ► [Est-ce illégal d'appeler au boycott des produits israéliens ?](#)
- ► [Carrefour, cible d'un boycott musclé des produits israéliens](#)

Ailleurs sur le Web

- ► [Non aux poursuites contre les militants «BDS», sur \[Mediapart.fr\]\(#\)](#)
  - ► [La campagne BDS France](#)
-

# Les partisans du boycott d'Israël gagnent sur la forme

---

« Il y a du monde ici, il doit y avoir un dossier particulier » s'étonne l'avocate d'un autre dossier examiné par le tribunal correctionnel de Pontoise, jeudi 14 octobre. C'est le moins que l'on puisse dire. Sur fond de « Palestine vivra, Palestine vaincra » et « Boycott Israël », plus de 200 personnes sont venues soutenir la sénatrice (les Verts) Alima Boumediène-Thiery et le responsable du NPA Omar Slaouti. Le 9 mai 2009, ils avaient enlevé des rayons d'un hypermarché Carrefour tous les produits en provenance d'Israël et appelé à leur boycott. Cette action s'inscrivait dans la [campagne BDS](#) (Boycott – Désinvestissement – Sanctions). Motif : le non-respect des règles de traçabilité de ces produits et leur possible provenance des territoires occupés.

*Pour Omar Alsoumi, président de Génération Palestine, cette campagne fait écho à celle menée contre l'Afrique du Sud de l'Apartheid :*

Ces actions, comme près de 80 autres, ont été perçues comme antisémites par le Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme (BNVCA) qui a porté plainte pour incitation à la discrimination.

**Dénonciations des deux côtés**



Me Charles Baccouche, l'avocat du BNVCA (*photo ci-contre*), dénonçait cet appel à la « désobéissance civile » : nos concitoyens « ont tous les droits de demander quoi que ce soit à l'encontre de qui ils veulent, mais en saisissant les tribunaux de leur pays ». Il ajoute que, « sur le plan du droit pur, le boycott est en soi une espèce de violation du principe d'égalité qui est inscrit dans notre Constitution : on empêche physiquement les gens d'acheter des produits qu'ils ont envie d'acheter ». A ses yeux, les militants BDS « provoquent parmi les populations une déréliction du lien social, une communautarisation qui va permettre à des esprits faibles et des esprits excités de lancer des actes et des paroles antisémites ».

*L'avocat n'hésite pas à parler « d'incitation à la haine » :*

De l'autre côté, on dénonce également les violences dont ont été victimes les organisations de soutien à la Palestine. Omar Alsoumi s'en inquiète : « On peut être tenté de croire que s'ils échouent sur le plan juridique, ils tentent de nous intimider par d'autres façons ». Lors de la suspension d'audience, une jeune fille pro-Palestine dit avoir été menacée par trois jeunes pro-Israël.

Les tensions sont vives et un rien suffit pour que l'on s'échauffe... D'où l'appel de la Présidente en début d'audience à ne pas manifester des opinions personnelles : « Les débats doivent rester sereins » car « l'ensemble des parties doit être entendu ».


### **Textes internationaux**

☒ Le débat contradictoire n'aura finalement pas eu lieu. Le

tribunal a coupé court au procès, en raison d'irrégularités sur la forme. Bien que satisfaite du résultat, Alima Boumediène-Thiery (*photo ci-contre*) regrette que l'on n'ait pu discuter du fond de la question. « On veut nous faire croire que parce que je milite contre le racisme, contre le sionisme et contre l'occupation coloniale, je suis une antisémite : c'est faux ! », s'exclame-t-elle. D'autant que, pour tous les militants BDS, le Parquet s'est trompé de cible. La sénatrice insiste : « S'il y a bien quelqu'un qui doit être inculpé, [...] c'est l'Etat d'Israël ».

Et de rappeler tous les textes de droit européens et internationaux qui s'opposent à cet « apartheid » et à cette exploitation économique des territoires palestiniens, comme la proposition de résolution du 10 avril 2002 du Parlement européen qui demandait la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël au regard du non-respect de son article 2 qui stipule que cet accord se fonde « sur le respects des droits de l'homme et des principes démocratiques » ; [l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004](#), qui qualifie de contraire au droit international l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé ; ou encore l'arrêt Brita de la Cour de justice de l'Union européenne du 25 février dernier, qui statue que l'activité économique d'Israël ne comprend pas la Cisjordanie.

### **D'autres procès suivent**

« Nous avons la force du droit avec nous », appuie la  sénatrice. Et si le Tribunal a jugé la plainte du BNVCA irrecevable « juridiquement parlant » en raisons des vices de procédure, les quelques 80 autres déposées par le BNVCA, sont également à ses yeux « irrecevable[s] moralement parlant ».

*« On va être des récidivistes », s'amuse Alima Boumediène-Thiery :*

Me Antoine Comte (*photo ci-contre*), avocat des deux relaxés, précise que la décision du Tribunal « est importante parce que la liberté d'expression dans la loi française s'entoure de garanties et de formes très précises, qui sont autant de protections de cette liberté ».

*Il veut croire que l'issue rapide de ce procès aura une influence sur ceux qui doivent suivre :*

Dès la semaine prochaine, la Cour d'appel de Bordeaux se prononcera sur le cas de Sakina Arnaud, condamnée en première instance pour des faits similaires à 1000 euros d'amende. Et parmi les futurs procès qui font déjà polémique, celui de Stéphane Hessel, corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, poursuivi pour avoir publiquement affiché son soutien à la campagne BDS qu'il qualifie de « stratégie morale [ayant] démontré son potentiel de réussite ».

source:

<http://www.lesnouvellesnews.fr/index.php/civilisation-articles-section/34-civilisation-categorie/721-les-partisans-du-boycott-disrael-gagnent-sur-la-forme>

---

## **Libération: » Deux militants pro-palestiniens relaxés »**

Tous deux comparaissaient devant le tribunal correctionnel pour «*provocation à la discrimination*», après avoir mené un

happening relayant la campagne Boycott désinvestissement sanction (BDS), qui appelle à des mesures de rétorsions économiques et financières contre Israël. L'enjeu était de savoir si l'appel au boycott est constitutif d'une discrimination au titre de l'appartenance à un Etat. Mais le procès n'a pas eu lieu : M<sup>e</sup> Antoine Comte, qui défendait les prévenus, a plaidé la nullité des poursuites, pour raisons de procédure. Le tribunal lui a donné raison.

**Chariots.** Le 9 mai 2009, les prévenus avaient pris la tête de 80 militants qui, à l'hypermarché Carrefour de Montigny (Val-d'Oise), ont entrepris de remplir des chariots de produits importés d'Israël. Alima Boumediene-Thiery expliquait : *«Nous demandons à l'Europe et en particulier à la France de boycotter les produits israéliens importés en France.»* Omar Slaouti ajoutait : *«La situation à Gaza, et de manière générale en Palestine, exige aujourd'hui un boycott à l'égard de l'Etat d'Israel.»* Il proposait *«qu'il y ait des engagements de Carrefour pour que ces produits-là, ni ici ni ailleurs, ne reviennent sur les étals »*. Interpellée à l'époque à l'Assemblée par le député UMP Eric Raoult, qui dénonçait la stigmatisation des produits *«israéliens ou casher»*, Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur (UMP), recensait 21 opérations de ce type. Aucune plainte, selon elle, n'avait été déposée.

C'était compter sans le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), dirigé par Sammy Ghozlan, qui se fixe notamment pour objectif de défendre l'image d'Israël. Pour le BNVCA, antisionisme et antisémitisme ne peuvent être distingués. Au diapason d'Avocats sans frontières et de la chambre de commerce France-Israël, coplaignants, le BNVCA considère que le fait d'appeler au boycott constitue une provocation *«à la discrimination, à la haine ou à la violence»*, pour laquelle la peine encourue va jusqu'à 45 000 euros d'amende et un an d'emprisonnement.

M<sup>e</sup> Comte a soutenu le contraire, et le tribunal lui a donné raison. Si les deux prévenus d'hier sont tirés d'affaire, il reste d'autres procédures en cours. Le BNVCA a porté plainte contre Stéphane Hessel, haute figure de la Résistance et de la défense des droits de l'homme. D'autres affaires sont en cours à Mulhouse et Perpignan. Et la justice a condamné pour ce motif, le 10 février dernier, une militante de la Ligue des droits de l'homme (LDH), Sakina Arnaud, après une action dans un centre commercial de Mérignac (Gironde). Elle a fait appel. La décision sera rendue le 22 octobre.

**Textes.** Même si la LDH est hostile au boycott, son président, Jean-Pierre Dubois, a dénoncé des poursuites «*insultantes voire infamantes*» contre Sakina Arnaud. Deux textes de soutien aux prévenus d'hier ont aussi fédéré, entre ceux qui adhèrent à leur engagement et ceux qui défendent le droit à la liberté d'expression : Michel Rocard (PS), Pierre Laurent (PCF), le philosophe Etienne Balibar, la chercheuse Esther Benbassa et le sociologue Eric Fassin notamment ont signé en leur faveur.

Dernier ouvrage paru : «Histoire de la guerre d'indépendance algérienne», Flammarion, 2005.

<http://www.liberation.fr/societe/01012296391-deux-militants-pr-opalestiniens-relaxes>

---

## **Journée d'action nationale du 23 Octobre**

La Campagne BDS France appelle toutes les organisations, associations et comités locaux BDS à se mobiliser lors de la journée d'action nationale du 23 Octobre prochain.

Cette journée a pour objectif entre autres :

- D'informer sur les produits illégaux étiquetés « israel » vendus dans les différentes enseignes françaises et de demander à la direction de celles-ci de cesser leur commercialisation.
- De témoigner de notre solidarité avec toutes les personnes poursuivis pour leur participation à la Campagne BDS, et exiger leur relaxe immédiate!

Des initiatives sont d'ors et déjà programmées dans différentes villes de France, pour contacter les coordinateurs locaux de la Campagne :

[http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com\\_contact&view=category&catid=14&Itemid=35](http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_contact&view=category&catid=14&Itemid=35)

---

## **Procès BDS : soulagement pour Alima et Omar, par Patrick le Hyaric**

Quel soulagement ! Le Tribunal correctionnel de Pontoise a jugé hier la plainte contre la sénatrice verte Alima Boumediene-Thiery et le responsable du NPA Omar Slaouti irrecevable. Ils étaient accusés par diverses associations de soutien au gouvernement israélien de « provocation à la discrimination ». Rien de moins. En cause une action de sensibilisation dans un supermarché de Montigny-lès-Cormeilles, où, dans le cadre de la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS), ils étaient allés, avec d'autres militants, sortir des rayons des produits présentés

comme israéliens alors qu'ils étaient issus des territoires occupés.

Cet appel au boycott constitue-t-il un délit ? A voir ! Le Tribunal n'a pas statué sur le fond. Mais c'est une action légitime au regard du droit international. Parce que la colonisation israélienne est illégale et a été dénoncée plus d'une centaine de fois par les institutions internationales, notamment l'ONU. Mais aussi parce que les produits visés par la campagne BDS sont frauduleux au regard du droit français et européen dès lors qu'ils seraient produits sur les territoires occupés. En effet, l'accord d'association Europe-Israël prévoit des exonérations fiscales pour les produits israéliens. Or les produits en cause, présentés comme « made in Israël », peuvent provenir des territoires occupés que l'Union Européenne, à juste titre, ne reconnaît pas comme israéliens.

Et si cet appel au boycott est jugé discriminatoire, c'est que tout autre appel l'est aussi : celui qui a fait tomber l'apartheid en Afrique du Sud, ou bien celui appelé par le Centre Simon Wiesenthal, principal partenaire de l'un des plaignants, visant la société Royal Dutch Shell. Les tribunaux le diront sans doute prochainement, car si Alima et Omar ont été relaxés, d'autres militants seront jugés par d'autres tribunaux.

Car si nous nous réjouissons du jugement d'hier, nous savons que nous le devons au formidable travail de Maître Antoine Comte qui a débusqué dans la procédure de trop nombreuses irrégularités. Mais il faudra bien qu'un jour ces affaires soient jugées sur le fond. Gageons qu'elles donneront raison aux militants du Droit international et des Droits de l'Homme.

Et il faudra aussi que la Garde des Sceaux s'explique : alors que le 20 mai 2009 elle expliquait à l'Assemblée Nationale que les actions de boycott n'étaient pas condamnables, quelques mois plus tard elle demandait à tous les parquets de donner

suite aux plaintes déposées contre les militants de BDS. Qu'est-ce qui justifie ce revirement ?

Ces actions sont justes et et justifiées. L'opinion publique peut faire triompher la Justice et le Droit.

Ce matin, au lendemain du procès, le ministère israélien de l'Habitat lançait un appel d'offres pour la construction de 238 logements sur le territoire palestinien occupé de Jérusalem-Est.

---

## **BDS : victoire d'une bataille importante : Alima et Omar relaxés**

La mobilisation paye. Grâce à l'unité et la vivacité de notre riposte aux tentatives d'intimidation, la campagne BDS a remporté aujourd'hui une bataille importante. La presse, pourtant présente aujourd'hui, n'a pas encore livré de rapport détaillé du procès. [Un article ici](#) en attendant mieux.

L'essentiel est là : Omar Slaouti et Alima Boumediene-Thiery sont relaxés. Les plaintes sont rejetées pour vice(s) de forme. La nullité des procédures entamées par Ghozlan et ses amis ouvre un espace pour tous les procès à venir, qui, si ils n'impliquent pas des personnalités politiques aussi emblématiques que nos deux amis, bénéficieront néanmoins du bouclier défensif mis en place à l'occasion de ce procès. Les appels de personnalités lancés par Alima puis par Stéphane Hessel, relayés par la campagne BDS et le Collectif National ont porté leurs fruits, combinés à la dynamique militante sur le terrain. Nous étions aujourd'hui plus de 200, à l'appel du



Collectif 95, du Collectif National et d'Europalestine, venus de nombreuses localités, par cars entiers pour certains (notamment le PIR et la Campagne BDS France), au tribunal de Pontoise pour soutenir les inculpés de la solidarité avec la Palestine.

L'absence notable des principaux instigateurs de ces procès montre que le CRIF et ses plus fervents acolytes sentent le vent tourner. Maître Comte et les avocats de la défense ont fait un travail remarquable, dont on espère que nous récolterons également les dividendes à Bordeaux dans le procès en appel de Sakina. Tout cela a un coût, qu'il va falloir supporter. Beaucoup reste à faire, y compris sur le plan de notre sécurité, car les intimidations ne vont pas s'arrêter aux procès. Mais, forts de cette victoire et de notre unité, nous avons maintenant l'énergie et le moral, au sein de la Campagne BDS France, pour relever les défis qui se présentent. Et développer pleinement la contre-offensive qui s'impose. Nous en avons déjà l'opportunité avec, notamment, le procès contre Agrexco et la campagne « Un Bateau pour Gaza ».

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont permis de faire la différence.

<http://generation-palestine.org/europe/news/bds-victoire-aujourd'hui-dune-bataille-importante-alima-et-omar-relaxes>

---

## **Victoire du BDS: Véolia vend ses parts du tramway de**

# Jérusalem

D'après l'accord, Véolia recevra 45 millions de shekels (environ 9 millions d'euros) pour ses parts, qui seront graduellement transférées à Egged sur une durée de 5 ans à compter du 1er jour d'opération du tramway. Ce transfert graduel assure la conformité avec l'appel d'offres originel, qui stipule que l'opérateur du tramway doit avoir 5 ans minimum d'expérience en opérations. Egged paiera aussi des pourcentages croissants de la vente au fur et à mesure des profits du rail.

Les 9 millions d'euros reçus par Véolia sont minuscules comparés à presque 5 milliards d'euros de contrats que Véolia a perdu autour du monde à cause du mouvement BDS ces deux dernières années, en premier lieu un appel d'offres de 3 milliards d'euros en Suède.

La finalisation de la vente demandera confirmation par diverses autorités israéliennes et par les autres partenaires du tramway. Mais la plus forte menace à la finalisation de la vente est susceptible de venir des lois anti-trust d'Israël, car cette vente ferait d'Egged le détenteur du monopole sur les transports publics à Jérusalem. Cependant il semble probable que l'Autorité anti-trust approuvera la vente, le plus vraisemblablement à cause de l'inquiétude israélienne due à l'impact néfaste de la campagne BDS sur la montée des coûts et les délais interminables.

Véolia a été une cible [2] de la campagne internationale à direction palestinienne Boycott, Désinvestissements et Sanctions (BDS) contre Israël jusqu'à ce que cette dernière reconnaisse les droits humains et nationaux palestiniens et remplisse ses obligations selon la loi internationale.

Résultat de la pression du boycott, Véolia a cherché un acheteur depuis deux ans déjà. Cette pression politique a causé de nombreux délais dans le fonctionnement du tramway,

qui était supposé commencer à fonctionner en 2008 mais ne sera pas mis en route avant 2001.

[1] [http://www.themarker.com/tmc/article.jhtml?ElementId=skira20101015\\_1193660](http://www.themarker.com/tmc/article.jhtml?ElementId=skira20101015_1193660)

[2] <http://www.alternativenews.org/english/index.php/topics/news/1391-bilbao-the-basque-country-and-spain-join-the-palestinian-campaign-for-boycott-divestment-and-sanctions-targeting-veolia>

---

<http://alternativenews.org/english/index.php/topics/economy-of-the-occupation/2931-bds-victory-veolia-sells-shares-in-jerusalem-light-rail->

---

## Procès BDS à Pontoise: procédure annulée !

Voir [les photos de la mobilisation devant le tribunal sur l'album photo ici](#) :



Ambiance et intervention de Serge Grossvak  
{youtube}k2y-dt6AJJ4{/youtube}

**Sortie victorieuse après le verdict des accusés de Pontoise**

{youtube}8jUcWnZvxkE{/youtube}

**Reportage de PressTV Paris (en anglais)**

{youtube}6GMvk4bua5I{/youtube}

**Compte rendu d'Omar**

{youtube}K55Mak5AVCM{/youtube}

**Compte rendu d'Alima**

{youtube}L-oWcSTPeEcA{/youtube}

**Omar à la sortie du tribunal**

{youtube}wWTvoTzBBbs{/youtube}

**Revue de presse :**

L'Alsace

:[http://www.lalsace.fr/fr/region/alsace/article/3968830/Boycott-de-produits-israeliens-procedure-contre-Boumediene-Thiery-\(Verts\)-annulee.html](http://www.lalsace.fr/fr/region/alsace/article/3968830/Boycott-de-produits-israeliens-procedure-contre-Boumediene-Thiery-(Verts)-annulee.html)

---

## **Conférence de presse à quelques jours des procès**

Lundi 11 octobre 2010

{youtube}Zu0wfBanT0k{/youtube}

Conférence de presse au Sénat à quelques jours des premiers procès des militants BDS poursuivis.

Alima Boumediene-Thiery et Omar Slaouti expriment leur droit au boycott.